

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2024/039

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

**Date de la Convocation**

08/10/24

**Date d’Affichage**

22/10/24

**Objet de la Délibération**

Travaux du SDEHG/ Rénovation et réaménagement de l’éclairage public secteur l’Espace Marcel Clermont.

L’an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire**.

**Présents** : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, DAGUES-BIE, PADRA, MEYER, GOMES, RECH, FIERLEJ, MARC, EVEN, PANAVILLE, DOLAGBENU, MONFRAIX, SANDOVAL, SARICA, DESCHAMPS

**Absents** : Mme LEROUX, M. CUSIN

Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE

M. AÏTA procuration à M. MARC

Mme DASSENOY procuration à M. SUC

Mme RANCHET procuration à Mme GARCIA

Mme DEGEILH procuration à M. SARICA

Mme VITRICE procuration à Mme SANDOVAL

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

Mme PERSYN procuration à M. TOUNTEVICH

**Secrétaire** : M. DAGUES-BIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 17 juin 2024 concernant la rénovation et réaménagement de l’éclairage public sur l’Espace Marcel Clermont, Avenue du 19 Mars 1962, le SDEHG a réalisé l’Avant-Projet Sommaire de l’opération (5AT422) :

- La dépose de 6 mâts cylindro-conique de 10 mètres de hauteur équipés de 16 projecteurs 400 W SHP.
- La dépose de 9 mâts cylindro-coniques de 6 mètres de hauteur, avec dépose de 6 appareils routiers 60 W CosmoWhite et de 8 appareils routiers LED 102 W 4000 K.
- La dépose de 3 appareils routiers 60 W CosmoWhite en contre-feu sur des mâts de 6 mètres de hauteur conservés.
- La fourniture et pose de 18 appareil LED 25 W 2700 K, dont 11 appareils sur des mâts existants conservés en lieu et place des appareils 60 W CosmoWhite déposés, et 7 appareils sur des mâts récupérés à reposer.
- La fourniture et pose de 5 appareils LED 18 W 2700 K sur des mâts cylindro-coniques de 4 mètres de hauteur à poser.
- La fourniture et pose de 4 appareils LED 18 W 2700 K sur des mâts cylindro-coniques de 6 mètres de hauteur existants.
- La création de réseaux souterrains d’éclairage public de 360 mètres de longueur totale en câble U1000RO2V sous fourreau de diamètre 63 mm, avec câblé de Terre.
- La fourniture et pose d’un mât Aiguille de 10 mètres de hauteur équipés de 4 mini-projecteurs LED 30 W 2700 K.
- Le déplacement du coffret de commande du boulodrome avec rénovation du coffret et remplacement de la serrure vétuste.
- La fourniture et pose de 4 mâts cylindro-conique de 8 mètres de hauteur équipés chacun d’un projecteur LED 420 W 4000 K pour l’éclairage du boulodrome.

Compte tenu des modalités d’intervention du SDEHG, la part restant à la charge de la commune, après subvention du Conseil départemental, se calculerait comme suit :

.../...



(délibération n°2024/039

suite)

<u>Montant HT du projet</u>	137 500€
(marge incluse de 10% pour aléas de travaux)	
Participation du SDEHG	48 125€
Subvention du Conseil Départemental	20 625€
<u>Participation communale (travaux) :</u>	<u>68 750€</u>
Participation communale (maîtrise d'œuvre) :	10 750€
Participation communale (TVA non récupérable) :	433€
<u>Participation communale (frais de gestion de l'emprunt) :</u>	<u>400€</u>
<b><u>Total Participation communale :</u></b>	<b>80 333€</b>

La commune sollicitera auprès du Conseil départemental sur sa subvention, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Afin de faciliter la gestion de la subvention du Conseil départemental pour ce projet et ainsi éviter à la commune d'avancer les fonds correspondants, cette subvention sera versée directement au SDEHG.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté,
- Décide par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d'équipement- autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.
- Sollicite l'aide du Conseil départemental pour cette opération.

Le secrétaire de séance  
Philippe Dagues-Bie

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,

M. le Maire,  
Christophe Tountevich